

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 14 Septembre 2020 à 19h00**

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents :

FERON Hervé, GUNDELWEIN Denise, HUET Alexandre, DEFAUX Christiane, DUMAS Jean-Claude, KURT Sylvie, RUHLAND Grégoire, MONCHABLON Marcelle, LUCE Philippe, STRACH Serge, GUILLOT Marcelle, DAFFARA Mireille, LEBOEUF Roselyne, HOELTER Denis, SALMON Jean-Pierre, MOLINERO François, LALLEMAND Ralph, BRABANT Stéphane, ROSINA Emmanuel, AJEDDIG Nazha, BRULEBOIS Marion, RAMPONT Catherine, FERON Alex, CLAUSSE Clémentine, HAMIDI Hania, OUAFIK Chaïmaa, JOLY Bruno, GUNDESLI Mahmut .

Etait absente excusée : KAROTSCH Mariette donne pouvoir à Mahmut GUNDESLI.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Chaïmaa OUAFIK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance,

- à l'occasion de la naissance de son fils Hugo, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Christiane DEFAUX, adjointe au Maire, remettent un cadeau de naissance à Jacques SCHLIKLIN, employé municipal.
- à l'occasion de la naissance de sa fille Eléna, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Christiane DEFAUX, adjointe au Maire, remettent un cadeau de naissance à Franck PASQUET, employé municipal.
- afin de le remercier pour ses nombreuses années (1989-2020) d'Elu municipal, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Christiane DEFAUX, adjointe au Maire, remettent un cadeau à Jean-Pierre LAURENCY,
- afin de le remercier pour ses nombreuses années (2001-2020) d'Elue municipale, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Christiane DEFAUX, adjointe au Maire, remettent un cadeau à Hinde MAGADA,
- Monsieur le Maire rend hommage à Jules GODIN, ancien Elu municipal (1999-2020) qui vient de nous quitter, seulement trois mois après avoir perdu son épouse,
- Monsieur le Maire félicite et rend honneur à Hania HAMIDI, plus jeune Elue de la Métropole du Grand Nancy et aujourd'hui, élue Présidente de la Commission Attractivité et Partenariats de la Métropole.

La séance est ouverte à 19h20.

Vote du Procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-09/2020- MUNICIPALISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE TEMPO

L'école de musique TEMPO a été créée en 1992 sous la forme d'une association régie par la loi de 1901.

Une convention établit depuis 2011 un partenariat avec la commune afin de favoriser la création, la diffusion et l'accès aux pratiques musicales de tous les publics.

Dans le cadre de ses politiques publiques, la commune souhaite développer et pérenniser la qualité des enseignements proposés en assurant directement ces missions.

Cette municipalisation a été discutée et convenue avec les membres de l'association TEMPO, ainsi qu'avec les professeurs de musique. Cette évolution a fait l'unanimité car elle permettra à cette école de continuer à rayonner dans l'intérêt général.

Il est donc proposé au conseil municipal la reprise par la commune des activités de l'association, à compter de la rentrée 2020.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°2-09/2020-DECISION MODIFICATIVE BP2020 VILLE

Considérant que depuis l'adoption du BP 2020 de la Ville, certains évènements nécessitent l'inscription ou l'ajustement de crédits de dépenses et de recettes,

Après avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » du 7 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative du BP 2020 de la Ville.

Monsieur GUNDESLI demande à quoi correspond la ligne « Autres services extérieurs – remboursement location salle dispositif argent de poche ». Monsieur FERON lui répond que le dispositif « argent de poche » a permis de donner à un certain nombre de jeunes de l'argent de poche en contrepartie d'un service rendu à la société de masques BMGS ; la somme de 1800€ correspond à la location de la salle Stéphane HESSEL à ladite société.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°3-09/2020-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MODIFIE le tableau des effectifs tel que détaillé dans le document ci-dessous.

Avancement de grade 2020

Ancienne Situation			Avancement	Nouvelle Situation - transformation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
1 Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	35	B	01.11.2020	1 Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	35	B

Créations de postes

Ancienne Situation			Nomination	Nouvelle Situation - transformation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
Recrutement	35	C	01.10.2020	1 Auxiliaire de Puériculture principal 2 ^{ème} classe	35	C
C.D.D	35	C	01.10.2020	1 Adjoint technique	35	C
C.D.D	35	C	01.10.2020	1 Adjoint d'animation	35	C
C.D.D	35	B	01.10.2020	1 Adjoint administratif	35	C

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2020 chapitre 012 « Charges de Personnel ».

Adopté à l'unanimité

Délibération n°4-09/2020-RENOUVELLEMENT CONVENTION PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AUX ACTES CITOYENS »

Vu la délibération en date du 24 janvier 2017 relative à la convention de partenariat avec l'association « Aux Actes Citoyens »,

Considérant que ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient de la renouveler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RENOUVELLE la convention de partenariat entre la ville de Tomblaine et l'association « Aux Actes Citoyens » pour une durée de 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-jointe.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°5-09/2020-VENTE IMMOBILIERE PAR ADJUDICATION 5, RUE JULES GUESDE

La ville de Tomblaine est propriétaire de la parcelle AD 90 d'une superficie de 642m², 5 rue Jules Guesde, sur laquelle sont situés l'ancien bâtiment du Poste de Police et les salles Jules Guesde.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » en date du 7 septembre 2020 pour une mise en vente par adjudication avec une mise à prix à 190 000€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la vente par adjudication de la propriété 5 rue Jules Guesde, parcelle AD 90 de 642m², à la mise à prix de 190 000€, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- **DIT** que le projet devra respecter le PLU ainsi que les points évoqués ci-après :

● les constructions seront autorisées dans le respect du PLU à l'exception des constructions à usage industriel qui ne seront pas acceptées par la ville de Tomblaine,

● le projet devra être esthétique en particulier côté rues et ne pas comporter de dépôts de matériaux ou de véhicules utilitaires, il ne peut s'agir que d'un parking de véhicules de tourisme ou de société. La ville souhaite que le bâtiment logement/ poste de police soit au minimum conservé, et que les pierres de taille et briques sur ses façades soient mises en valeurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des charges, l'acte relatif à l'adjudication et l'acte Notarial correspondants, ainsi que tout autre document relatif à cette vente,

- **DESIGNE** Maître DULAU, Notaire, 1 Place René Herbuvaux à Tomblaine, comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°6-09/2020-VENTE IMMOBILIERE PAR ADJUDICATION 7, PLACE FRANCOIS MITTERRAND

La ville de Tomblaine est propriétaire de la parcelle AD 220 d'une superficie de 326m², sur laquelle est située une maison d'habitation 7 Place François Mitterrand.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » en date du 7 septembre 2020, pour une mise en vente par adjudication avec une mise à prix à 180 000€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la vente par adjudication de la propriété 7 Place François Mitterrand, parcelle AD 220 de 326m² à la mise à prix de 180 000€, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des charges, l'acte relatif à l'adjudication et l'acte Notarial correspondants, ainsi que tout autre document relatif à cette vente

- **DESIGNE** Maître DULAU, Notaire, 1 Place René Herbuvaux à Tomblaine, comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°7-09/2020-COMMUNICATION RESTAURATION SCOLAIRE – DECLARATION D'OBJECTIFS

La ville de Tomblaine est une des dernières communes de Meurthe-et-Moselle à disposer d'un service de restauration scolaire en régie, c'est-à-dire en gestion directe par les services municipaux.

Nous appelons restauration municipale l'ensemble de la restauration scolaire organisée sur 4 sites différents, la restauration du centre de loisirs et la restauration de la résidence autonomie Foyer Marcel Grandclerc.

Il est proposé comme objectifs pour septembre 2021 :

- 40% de produits biologiques

- 10% de produits valorisés (comme la loi Egalim prévoit 50 % et que dans ces 50 % peuvent être comptés les produits Bio, cela nous permet d'être en conformité avec la loi avec peu de produits labellisés (qui pénalisent la production locale), nous arrivons à un total de 50 %)

- 40% de produits locaux en circuits courts (comme la loi Egalim ne prévoit rien, la volonté politique locale apportera tout le bon sens qui manque à la loi)

- 10% de marge non cadrée

Nous organiserons une évaluation en septembre 2021 pour constater le niveau de réalisation de ces objectifs. Le projet devra être financé dans le budget 2021.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

Délibération n°8-09/2020-COMMUNICATION PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil Municipal de Tomblaine a installé conformément à la loi ses commissions municipales. En raison de la crise sanitaire, elles n'ont été installées que le 15 juin 2020.

Il a été décidé de créer 8 commissions municipales, composées exclusivement d'élus municipaux, conformément à la loi. Six de ces commissions sont composées de six conseillers municipaux, ainsi que du Maire (membre de droit et Président). Deux de ces commissions sont composées de huit conseillers municipaux, ainsi que du Maire.

Dans un souci d'ouverture à la participation citoyenne, la municipalité souhaite permettre à trois citoyens de Tomblaine par commission de participer à ses travaux.

L'appel à candidature sera communiqué sur le site de la Ville de Tomblaine et par affichage sur les bâtiments municipaux dès le 15 septembre 2020. Les candidatures seront à adresser au secrétariat du Maire jusqu'au 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

Délibération n°9-09/2020- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RONDADE SALTO

Afin de soutenir l'accessibilité de jeunes sportifs au sein du Pôle France de Gymnastique d'Antibes, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association Rondade Salto,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » du 7 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Rondade Salto en vue de soutenir l'accessibilité de jeunes sportifs au sein du Pôle France de Gymnastique d'Antibes

Les crédits ont été inscrits au BP 2020 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Adopté à l'unanimité

Délibération n°10-09/2020-TARIFS TLPE 2021

Considérant que les tarifs de la TLPE sur la commune de Tomblaine n'ont pas été révisés depuis le 1er janvier 2018 et qu'il convient de les actualiser,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » du 7 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs au m² à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Superficie < ou = à 50 m ²		Superficie > à 50 m ²	
	Tarif 2018	Tarif 2021	Tarif 2018	Tarif 2021
A affichage non numérique	15.50 €	16.00 €	31.00 €	32.00 €
A affichage numérique	46.50 €	48.00 €	93.00 €	96.00 €

Enseignes	Superficie > à 7 m ² et < ou = à 12 m ²		Superficie > 12 m ² et < ou = à 50 m ²		Superficie > à 50 m ²	
	Tarif 2018	Tarif 2021	Tarif 2018	Tarif 2021	Tarif 2018	Tarif 2021
A affichage non numérique	15.50 €	16.00 €	31.00 €	32.00 €	52.00 €	53.00 €

- **MAINTIENT** l'exonération de droit des enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m².

Adopté à l'unanimité

Délibération n°11-09/2020-CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'il convient de désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Délégués titulaires :

M. Hervé FERON
M. Jean-Claude DUMAS
M. Ralph LALLEMAND
M. François MOLINERO
M. Bruno JOLY

Délégués suppléants :

M. Grégoire RUHLAND
M. Alexandre HUET
Mme Christiane DEFAUX
M. Stéphane BRABANT
M. Mahmut GUNDESLI

Adopté à l'unanimité

Délibération n°12-09/2020-CREATION D'UNE COMMISSION « MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE » (MAPA)

Monsieur le Maire propose de créer une commission « marché à procédure adaptée » (MAPA) qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux, de services et de fournitures passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer, le cas échéant, d'engager des négociations avec un ou plusieurs des candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'une commission « marché à procédure adaptée » (MAPA)
 - **DECIDE** que la commission MAPA sera présidée par le Maire et sera composée de 5 membres
 - **FIXE** la liste des 5 membres de la commission MAPA comme suit :
- M. Hervé FERON
Mme Denise GUNDELWEIN
M. Alex FERON
M. Philippe LUCE
M. Mahmut GUNDESLI

Adopté à l'unanimité

Délibération n°13-09/2020-DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Pour que le conseil métropolitain puisse proposer une liste de 20 commissaires titulaires et 20 suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE parmi ses membres un commissaire titulaire et un commissaire suppléant comme suit :

- Commissaire titulaire : Grégoire RUHLAND
- Commissaire suppléant : Marcelle MONCHABLON

Après délibération du conseil métropolitain, le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants sur le périmètre de la Métropole.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°14-09/2020-DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE SCALEN

La commune est membre adhérent de l'agence SCALEN (agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine).

Selon ses statuts, chaque commune membre compte un représentant titulaire et suppléant à l'Assemblée Générale de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Jean-Claude DUMAS, représentant titulaire de la Commune à l'Assemblée Générale,
- **DESIGNE** François MOLINERO, représentant suppléant de la Commune à l'Assemblée Générale.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°15-09/2020-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE GARDERIE

Considérant que la participation des familles au sein de la Halte-Garderie est définie par la réglementation nationale relative à la PSU (prestation de service unique) et qu'un barème national s'applique à toutes les familles,

Considérant que ces tarifs sont revalorisés régulièrement et qu'il convient de les indiquer dans le règlement de la structure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MODIFIE le règlement intérieur de la Halte-Garderie.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°16-09/2020-RAVALEMENT DE FACADE – DEMANDE DE SUBVENTION 36, AVENUE DE LA PAIX

Dans le cadre de la campagne d'incitation au ravalement de façade, le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 décembre 2019, a décidé de renouveler l'octroi à ses administrés résidant dans un périmètre bien défini, un soutien financier dans leurs projets de ravalement de façade,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » du 7 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

OCTROYE l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°17-09/2020-RAVALEMENT DE FACADE – DEMANDE DE SUBVENTION 3, BOULEVARD DE L'AVENIR

Dans le cadre de la campagne d'incitation au ravalement de façade, le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 décembre 2019, a décidé de renouveler l'octroi à ses administrés résidant dans un périmètre bien défini, un soutien financier dans leurs projets de ravalement de façade,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – budget – démocratie participative » du 7 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

OCTROYE l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de séance
Chaïmaa OUAFIK,

